



Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

Réunion du 28 Octobre 2021

Membres participant en présentiel : BLONDEAU Bernard (Président) à Villeneuve d'Ascq.

Membres participant en visioconférence : DASCOTTE Jean-Marie, DUBOIS Daniel, LENOIR Jérémy, SERGENT Alex (Secrétaire)

Membres absents excusés : Jacques POLET, Thierry MOREAU

Consultant en présentiel avec le président de la CRSOE : JANAS Thierry (Directeur Général Adjoint) : « *Le Directeur Général Adjoint de la Ligue des Hauts de France présente les dossiers et documents mis à la disposition des membres de la commission lors de leurs travaux. Il se tient à la disposition des membres de la commission pour répondre aux questions éventuelles sans toutefois participer aux débats ni aux prises de décision* ».

Début des travaux : 15 heures.

Ordre du jour : Analyse des candidatures en vue de l'AG électorale du 06 Novembre 2021.

➤ **Conseil de Ligue : Postes à pourvoir** :

- **Educateur** suite à la démission de André CHARLET : Poste proposé par le président de la LFHF (Article 13.3 des statuts) lors de l'A.G. la plus proche.
- **Poste libéré sur la liste** par Pauline BLONDEAU devenue Présidente du District des Flandres et de fait membre de droit. : Poste proposé par le président de la LFHF (Article 13.3 des statuts).

Rappel des préalables administratifs :

- Référence au PV de la réunion CRSOE du Mardi 12 Octobre 2021.
- La commission a constaté l'absence de candidature sur ces deux postes lors de la CRSOE du Mardi 12 Octobre 2021.

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales (CRSOE) s'est rendue disponible jusqu'au 20 Octobre 2021 pour vérifier la validité des conditions générales et particulières aux postes des membres du Conseil de la Ligue des Hauts de France (LFHF).

Toutefois, devant la complexité des démarches, le Président de la Ligue nous a demandé de surseoir notre réunion de la CRSOE au Jeudi 28 Octobre 2021 pour être en mesure de nous transmettre les dossiers complets de chaque candidature présentée au Conseil de Ligue. Assurance nous fut faite, par lui, du respect des procédures qui seront confirmées par ses soins et par écrit à la date du 28 Octobre 2021.

La CRSOE, dans sa volonté de ne pas être bloquante, a accepté cette nouvelle date dans l'intérêt majeur de la LFHF, car les carences des représentativités légales au cœur du Conseil de Ligue ne seraient pas sans incidence au niveau régional et national.

Le déroulement de l'Assemblée Générale des clubs de la Ligue des Hauts de France du 06 novembre 2021 se déroulera en présentiel : Le vote sera effectué par un mode confidentiel (vote par boîtier électronique avec éventuelles procurations).

Le scrutin plurinominal pourra se dérouler à un tour s'il y a majorité absolue des suffrages exprimés (50%+1 voix) ou à la majorité relative des suffrages exprimés s'il y a nécessité d'un second tour.

.....

1- Pour le poste libéré sur la liste par Pauline BLONDEAU devenue Présidente du District des Flandres, membre de droit. : Poste proposé par le président de la LFHF (Article 13.3 des statuts) : **Candidature de Mr Chakib BACHIRI.**

- Ce dossier a été validé en date du 12 octobre 2021 : Il présente toutes les pièces requises et n'est point suspendu à ce jour.
- **La Commission confirme que la candidature est recevable.**

2- Educateur suite à la démission de André CHARLET : Poste proposé par le président de la LFHF (Article 13.3 des statuts) lors de l'A.G. la plus proche : **Deux dossiers de candidatures sont présentés à la CRSOE par le Président et le Conseil de ligue :**

- Paul PESIN : Membre du bureau de l'Amicale régionale des éducateurs.
 - Aucun document n'est joint à la candidature
 - **La commission déclare que la candidature n'est pas recevable.**
- Belkacem ABDELHAK : Membre de l'Amicale régionale des éducateurs.
 - Membre de l'Amicale des éducateurs : Courrier motivé envoyé au Président de l'Amicale, André MOLLE : Aucune réponse à ce jour ! (Voir la pièce jointe de référence envoyée par les services juridiques de la FFF en réponse à nos interrogations).
 - Pièce d'identité nationale, Diplôme d'éducateur, Attestation sur l'honneur qui marque la moralité et le comportement citoyen sans déviances judiciaires, Licencié en club.
 - **La commission déclare que la candidature est recevable.**

➤ **COURRIER DE REFERENCE DES SERVICES JURIDIQUES DE LA FFF :**

- **De :** BERNARD Joachim jbernard@fff.fr
- **Envoyé :** mercredi 20 octobre 2021 11:28
Au DGA Thierry JANAS.
- Je te confirme que ce n'est pas l'association représentative qui propose le candidat arbitre ou éducateur : c'est la tête de liste qui choisit librement quel candidat il veut intégrer sur sa liste en qualité d'arbitre ou d'éducateur.
- La seule chose que la tête de liste doit faire, c'est s'assurer que le candidat qu'il a choisi a fait l'objet d'une concertation avec l'association représentative.
- Pour remplir la condition liée à la concertation, il faut uniquement pouvoir prouver que l'association représentative a été informée de la volonté de l'intéressé de candidater, peu importe que l'association réponde ou non suite à la réception de cette information.
- Il n'y a donc pas à recueillir un avis ou une décision de l'association représentative : en effet cette dernière n'a pas le pouvoir de bloquer la candidature.



SUITE

- Tu trouveras ci-joint deux réponses de la CFRC sur la notion de concertation avec l'association représentative.
- Pour rappel, cette notion est également expliquée page 18 du Guide Elections :

Joachim BERNARD

Juriste

Direction Juridique

Tél. 01 44 31 74 04

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL - www.fff.fr

Le Président de la CRSOE remercie les membres de la commission pour leur honnêteté intellectuelle et disponibilité, mais aussi Thierry JANAS (DGA) pour la maîtrise de ses dossiers et son aide administrative.

Fin des travaux : 16h

Fait à Villeneuve d'Ascq le Mercredi 28 Octobre 2021.

Le Secrétaire
Alex SERGENT

Le Président
Bernard BLONDEAU